



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YCHOUX

Séance du 18 novembre 2024

Membres en exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :  
07.11.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures,  
le Conseil d'Administration du CCAS d'YCHOUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses  
séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Président du CCAS  
et après convocation régulièrement faite.

**Présent(e)s** : Mme Stéphanie ABALLONI - Mme Véronique ESCAICH - Mme Marie-Madeleine  
CHARRIER - Mme Monique GAUTIER - Mme Ludiwine MOUNEYRES - Mme Isabelle SULPICE  
M. Vincent CASTAGNÈDE - M. Gérard CARRÈRE - M. Victor LOURTIES - M. Vincent VILARD

**Absente** : Mme Stéphanie KREMER

**Absente excusée ayant donné pouvoir** :  
Mme Sonia LIHAN avait donné pouvoir à Mme Stéphanie ABALLONI  
Mme Valérie CHEVALLIER avait donné pouvoir à Mme Ludiwine MOUNEYRES

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie ABALLONI

**Objet de la délibération n°20241811\_2 :**

Admission de créances éteintes

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'état du titre irrécouvrable transmis par Monsieur le Trésorier Principal de PARENTIS-EN-BORN pour lequel il a  
été demandé l'apurement en créance éteinte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet, en créance éteinte le titre de recette dont le montant s'élève à :

**Budget CCAS :**

Compte 6541 :

- 8 € pour l'année 2024

Soit un total de 8 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget CCAS à l'article 6541.

Le Secrétaire,

Le Président,

Stéphanie ABALLONI

Vincent CASTAGNÈDE